

La lettre d'info

UNE ÉDITION DES AP ASSURANCES | 7^E ANNÉE | NOVEMBRE 2010



Les AP est une marque et un nom commercial de DIB SA, entreprise d'assurances agréée sous le numéro de CBPA 0037, RPN Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - ER: Guy Rodard, Avenue Livingstonie 6, 1000 Bruxelles - FR 11/10

Bonus Booster : vous pourriez bientôt recevoir une bonne nouvelle !

Cette année, quelques milliers de nos clients Auto vont recevoir une excellente surprise avec leur avis d'échéance : leur degré Bonus Malus sera passé à 0 !

Cela pourrait être votre cas, si... :

- Vous êtes assuré en Auto aux AP depuis au moins cinq ans ;
- Vous n'avez pas eu de sinistre en tort ces cinq dernières années.

A l'avenir, cette initiative, appelée « Bonus Booster » et destinée à récompenser nos conducteurs prudents, sera appliquée à tout

client (y compris les jeunes) répondant à ces conditions. De quoi, dans certains cas, réaliser de sérieuses économies ! D'autant que les bons conducteurs qui se trouvent au Bonus Malus 0, obtiennent un OsCar des AP chaque année sans accident en tort. Pour rappel, ceux-ci peuvent être échangés pour racheter la franchise ou éviter la hausse du Malus lorsqu'on provoque un accident. Rouler prudemment n'a jamais été aussi payant...

Votre question au conseiller des AP



« En circulant à vélo, mon enfant se fait renverser par une voiture. Quelle assurance joue dans ce cas ? »

Ce sera l'assurance RC Auto du chauffard qui devra intervenir. Mais que se passe-t-il s'il prend la fuite ou encore si c'est votre enfant qui est à l'origine de l'accident ? Dans le 1^{er} cas, vous serez indemnisé par le Fonds Commun de Garantie. Il s'agit souvent d'une longue procédure. Dans le second cas, vous serez indemnisé en vertu de la loi sur les usagers faibles. Grâce à la formule étendue de l'Assurance Circulation, vous bénéficiez d'une indemnisation plus rapide en cas d'accident corporel. Celle-ci offre une couverture pour tous les accidents de la circulation, quel que soit le moyen de locomotion. De plus, l'Assurance Circulation permet d'indemniser toujours la victime sans faire intervenir la notion de responsabilité. Enfin, ses garanties sont cumulables avec l'indemnisation payée par l'auteur de l'accident ou son assureur RC (excepté frais médicaux et de traitement).

Nouvelle plaque d'immatriculation européenne depuis le 16 novembre

La nouvelle plaque d'immatriculation européenne est d'application depuis ce 16 novembre. Maintenant, vous aurez besoin d'une nouvelle plaque à chaque fois que vous achèterez un nouveau véhicule (neuf ou d'occasion) ou que vous modifierez votre immatriculation. La plaque d'immatriculation européenne a un nouveau look et un nouveau format ainsi qu'une nouvelle numérotation. La procédure pour obtenir une nouvelle plaque d'immatriculation changera également.

Les guichets ne délivrent dorénavant plus aucune plaque. Dans tous les cas, c'est la poste qui vous la livre contre paiement au facteur (20 euros par plaque).

Comment introduire votre demande d'immatriculation ?

La meilleure solution consiste à nous contacter. Aux AP, nous réalisons alors la demande d'immatriculation par internet via WEBDIV*. Vous pouvez aussi déposer votre demande d'immatriculation aux guichets de la DIV ou l'envoyer par la poste à la

DIV, mais dans ce cas, le délai sera forcément plus long.

Si la nouvelle plaque est livrée par la poste, cela ne signifie pas forcément que vous devez prendre congé. Vous pouvez aussi choisir une adresse de livraison alternative et même vous faire livrer votre nouvelle plaque sur votre lieu de travail.

Pouvez-vous garder votre ancienne plaque en souvenir ?

Si vous la gardez, vous vous exposez à des problèmes administratifs. Avec votre nouvelle plaque, vous recevrez un code-barres autocollant. Collez-le sur votre ancienne plaque et déposez-la dans une boîte bpost. Pour plus d'information, vous pouvez surfer sur www.mobilit.fgov ou nous contacter.



*DIV = La Direction pour l'Immatriculation des Véhicules.

Dans cette lettre d'info

Chacun de nous a sa façon de conduire, d'habiter, de vivre...
Racontez-nous votre histoire, il y a 1.500 euros à gagner !

Préparez votre maison pour l'hiver
Maintenant que l'hiver approche, le moment est venu de préparer votre logement.

Épargnez pour une pension en pleine forme !
Se préparer une bonne pension, c'est un peu comme faire du sport : il faut juste décider de s'y mettre, après quoi on n'en retire que des avantages...

Votre question au conseiller des AP
Que se passe-t-il si votre enfant est renversé par une voiture ?

Bonus Booster : vous pourriez bientôt recevoir une très bonne nouvelle !

Cette année, quelques milliers de nos clients Auto* vont recevoir une excellente surprise avec leur avis d'échéance : leur degré Bonus Malus sera passé à 0 !

*pour autant que votre véhicule soit assuré en Mobility

Chers clients,

L'hiver est à nos portes, et avec lui la douceur des fêtes de fin d'année. C'est aussi le meilleur moment pour penser à son avenir, tout en profitant des réductions d'impôt offertes par l'épargne pension. D'autant que cette année, les AP lancent le « Pension Trainer des AP », pour vous inciter à prendre soin de vous immédiatement tout en pensant déjà à demain. Que diriez-vous de vous mesurer à un célèbre sportif à la retraite ? Et pour finir l'année en beauté, nous vous proposons un grand concours sur le thème « parce qu'on est tous différents ». Racontez-nous votre histoire, vous pourriez remporter un package d'assurances d'une valeur de 1.500 euros...

Parce qu'aux AP votre différence, c'est notre métier.
Cordialement vôtre,

Votre conseiller des AP